

PORTELANCE

Revue de l'Association des Pompiers et Pompières de Montréal



**Notre famille
protégeant la vôtre**

**Vol. 42 - N° 1
Printemps - Été 2022**

DE RETOUR
POUR VOS
RETOURS



OPERATION
**NEZ
ROUGE**
.COM

OPÉRATION NEZ ROUGE

La revue *Opération Nez rouge* est disponible chaque année pour nous rappeler d'adopter des comportements responsables face à la conduite avec les facultés affaiblies.

Cette revue est possible grâce à l'appui financier des commerçants de la région. Vous pouvez contribuer, vous aussi, à la distribution de cette revue.

Comment? Devenez annonceurs de la revue en communiquant avec l'éditeur Efficom Inc. au **514 908-2626**.

Société de l'assurance
automobile
Québec 



 Desjardins



SOMMAIRE

<p>2 Mot du président – Chris Ross</p> <p>3 Article 23.05 de la convention - L'emploi convenable ou équivalent – Richard Lafortune</p> <p>5 L'importance de l'implication dans nos différents milieux – Marc-André Gosselin</p> <p>6 Bonne saison estivale!</p> <p>7 Une solution apportée par Montréal pour combattre le plus grand danger de notre profession – Edward A. Kelly</p> <p>8 Changements en matière de maladies professionnelles depuis l'entrée en vigueur de la <i>Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail</i> – PLB Avocats</p>	<p>10 Un temps pour échanger et se changer – Padre Bernard Vadnais</p> <p>13 Surdit� progressive avec l'�ge : est-ce in�vitable?</p> <p>15 Les nouvelles recrues</p> <p>16 Comit� social de l'Association des Pompiers de Montr�al – Benoit Deschamps</p> <p>18 La retraite est le d�but d'une vie nouvelle</p> <p>19 Pompier gai ou bisexuel... Une r�alit�... aujourd'hui – Alain Larivi�re</p>	<p>20 De p�re en fils! – Guy Th�roux</p> <p>21 Rallye des superh�ros! – Gregory Simoneau</p> <p>22 Connaissez-vous bien votre PAE?</p> <p>24 La Fondation des pompiers du Qu�bec pour les grands br�l�s</p> <p>25 Une page d'histoire – Jean-Fran�ois Courtemanche</p> <p>29 Classement des sorties de v�hicules 2021</p> <p>32 In memoriam</p>
---	---	--



Message de l' diteur

C'est avec un immense plaisir que l'Association des Pompiers de Montr al Inc. vous pr sente l' dition Printemps- t  2022 de la revue *Portelance*.

Vous trouverez dans cette  dition des articles vari s en lien avec l'univers pompier. Nous esp rons que les informations contenues dans ces articles sauront vous informer et vous divertir.

En mon nom et au nom de tous nos collaborateurs, je tiens   remercier nos annonceurs de permettre la distribution gratuite de cette revue syndicale qui est publi e semi-annuellement. La revue *Portelance* est distribu e   tous les pompiers actifs, retrait s ainsi qu'aux veuves et veufs.

Nous vous prions de nous faire part de vos remarques ou suggestions   info@adpm.qc.ca. Soyez assur s que celles-ci seront analys es avec tout le soin requis.

Je vous invite   nous suivre sur nos diff rentes plateformes et m dias sociaux et   consulter notre site Web afin de demeurer inform s de nos activit s.

Bonne lecture,

Chris Ross, pr sident • cross@adpm.qc.ca

ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTR AL INC.

2655, place Chass 
Montr al (Qu bec) H1Y 2C3
T l. : 514 527-9691
T l c. : 514 527-8119
Courriel : info@adpm.qc.ca

www.adpm.qc.ca

[@ApmPompiersMtl](https://www.instagram.com/ApmPompiersMtl)

[Association des Pompiers de Montr al](https://www.facebook.com/AssociationdesPompiersdeMontr al)

[pompiersmontreal](https://www.instagram.com/pompiersmontreal)

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8 h 30   16 h

Mot du président



Chris Ross, président

Chers confrères et consœurs,

Bienvenue dans l'édition printanière de la revue *Portelance*. Au cours des deux dernières années, nous avons apporté quelques modifications dans la conception du périodique, faisant passer son aspect monochromatique à la couleur dans le but de le rendre plus attrayant visuellement et de préparer le passage à une plate-forme d'édition uniquement numérique. Conscients du coût et de l'impact environnemental de la production de ce document pour tous nos membres, nous faisons un premier pas avec cette édition en n'envoyant pas de copie papier à tous nos membres actifs. Au lieu de cela, un nombre limité de copies papier seront disponibles dans nos casernes et dans nos bureaux. Nous distribuerons plutôt des copies virtuelles par courriel et, dans une prochaine mise à jour de notre site Web, la revue y sera intégrée dans sa propre section dédiée. Elle continuera d'être envoyée par la poste à nos membres retraités, mais au fur et à mesure que nous mettrons à jour et intégrerons leurs coordonnées dans notre base de données, nous passerons finalement à une version entièrement numérique.

Depuis la dernière fois que je vous ai écrit, le variant Omicron de la COVID-19 est apparu et a balayé la province et notre pays. Non seulement nous avons traversé une 5^e vague, mais une 6^e a fait son apparition récemment. Frappant juste avant les fêtes, ce variant beaucoup plus transmissible a porté un dur coup physique et émotionnel sur nos membres et leurs familles.

À ce jour, plus de 535 de nos membres ont été testés positifs. En l'espace de quelques semaines, nous avons eu plus


de membres testés positifs qu'au cours des deux dernières années combinées. Cela a mis à rude épreuve nos ressources, ce qui a amené l'employeur à invoquer, pour la première fois, l'article 4.06 de notre convention collective et à imposer à certains de nos membres des heures supplémentaires obligatoires. Plusieurs membres ont dû sacrifier du temps avec leur famille pour assurer la protection des citoyens de Montréal. Aujourd'hui, certains de ceux qui ont été infectés sont encore en arrêt de travail pour une période prolongée et doivent composer avec des effets persistants.

La reconnaissance des risques de cancers associés au métier de pompier et la prévention de ceux-ci chez nos membres demeurent deux de nos priorités. Malgré les gains que nous avons réalisés en 2021, nous continuons d'être considérablement en retard sur de nombreuses autres provinces qui ont continué d'améliorer la protection de leurs pompiers. Nous avons toutefois travaillé fort avec le gouvernement fédéral sur la mise en place d'un cadre national qui pourrait servir de modèle à toutes les provinces.

Le 31 janvier, la députée fédérale, Sherry Romanado, a déposé le projet de loi C-224. L'adoption de cette loi établirait un cadre national pour la prévention, le traitement et la reconnaissance des cancers liés à notre métier et désignerait le mois de janvier de chaque année comme le Mois de la sensibilisation au cancer chez les pompiers, partout au Canada.

Restez informés en tout temps grâce à notre infolettre

Vous pouvez recevoir les informations relatives à votre Association par courriel en vous abonnant à notre infolettre. Communiquez avec l'APM pour la procédure à info@adpm.qc.ca.

 Aimez également la page Facebook pour recevoir les nouvelles instantanées!
www.facebook.com/associationdespompiersdemontreal

 www.twitter.com/ApmPompiersMtl

 [pompiersmontreal](https://www.instagram.com/pompiersmontreal)





Article 23.05 de la convention - L'emploi convenable ou équivalent

Par Richard Lafortune, vice-président

Cet article prévoit que lorsqu'un employé pompier est déclaré incapable médicalement d'exercer son emploi régulier sur une base permanente à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, le **SIM PEUT, APRÈS CONSULTATION AVEC L'ASSOCIATION**, l'assigner à un emploi convenable respectant ses limitations fonctionnelles.

Toutefois, ce processus s'établit après l'application de mécanismes du programme de réadaptation professionnelle prévu dans la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (LATMP).

La réadaptation professionnelle

L'article 166 et suivants de la *Loi* prévoit que « la réadaptation professionnelle a pour but de faciliter la réintégration du travailleur dans SON EMPLOI ou dans UN EMPLOI ÉQUIVALENT ou, si ce but ne peut être atteint, l'ACCÈS À UN EMPLOI CONVENABLE ».

Si le travailleur est incapable d'exercer son emploi pré-lésionnel ou un emploi jugé équivalent en raison d'une limitation fonctionnelle qu'il garde de la lésion professionnelle dont il a été victime, la Commission détermine, avec la collaboration du travailleur et de l'employeur, s'il y a un emploi convenable disponible chez ce dernier en évaluant notamment si des mesures de réadaptation sont requises pour permettre au travailleur d'exercer un tel emploi. Dans l'affirmative, elle informe le travailleur et son employeur de la possibilité, le cas échéant, qu'une mesure de réadaptation rende ce travailleur capable d'exercer cet emploi.

La détermination d'un emploi convenable se fait selon un processus appelé « le programme de réadaptation professionnelle » et doit se faire en collaboration avec l'employé pompier.

Il est donc important d'impliquer votre Association dès que votre médecin traitant mentionne que des limitations fonctionnelles sont possibles.

L'emploi convenable s'inscrit dans le cadre de la réadaptation professionnelle et du droit de retour au travail

La détermination d'un emploi convenable se fait selon quatre critères :

1. Permettre à l'employé pompier d'utiliser sa capacité résiduelle. Il doit être capable d'occuper cet emploi malgré l'atteinte permanente et les limitations fonctionnelles qui ont résulté de sa lésion professionnelle (une modification sera apportée le 6 octobre 2022 à la définition d'emploi convenable en vertu du PL59).
2. Permettre à l'employé pompier d'utiliser ses qualifications professionnelles. L'emploi déterminé doit tenir compte de ses qualifications professionnelles.
3. L'emploi déterminé doit présenter une possibilité raisonnable d'embauche.
4. L'emploi déterminé ne doit pas comporter de danger pour la santé, la sécurité ou l'intégrité physique ou psychique de l'employé pompier, compte tenu de sa lésion professionnelle.

Il ne faut donc pas traiter ce processus de détermination de l'emploi convenable à la légère.

Votre Association a les professionnels tout désignés pour vous accompagner et vous représenter.

Si vous devez bénéficier du processus de détermination d'un emploi convenable, nous vous invitons à nous contacter dans les meilleurs délais afin que nous puissions vous offrir l'assistance nécessaire.

Vos nouvelles, photos d'interventions, activités, Tweets...

Consultez le site Web de l'Association : www.adpm.qc.ca



Groupe exclusif aux membres actifs

Pour rejoindre le groupe Facebook privé du vice-président, EXCLUSIF aux membres actifs, et ainsi être à l'affût des dernières nouvelles en santé et sécurité du travail (SST), veuillez soumettre une demande :

<https://www.facebook.com/vp.apm.79>



RICHARD LAFORTUNE
Vice-président
Association des
Pompiers de Montréal



L'importance de l'implication dans nos différents milieux



Par Marc-André Gosselin, trésorier

Des décisions sont prises chaque jour par différents organismes et influencent nos vies. Parfois ces changements nous plaisent, parfois ils nous déplaisent. Nous avons souvent tendance à oublier que nous faisons partie intégrante de ces organismes et que nous avons tout un chacun le pouvoir de les influencer et/ou de faire partie des décisions.

Nous sommes habitués à voter aux élections fédérales et provinciales. Et souvent, nous percevons notre vote comme une goutte d'eau dans l'océan et nous nous sentons impuissants face aux résultats, ce qui contribue à nous désengager, à augmenter notre cynisme et à voir comme une finalité les décisions qui sont prises par nos élus.

Cependant, la mission de plusieurs organismes est beaucoup plus près de notre réalité et nous touche plus personnellement. Votre enfant fréquente un Centre de la petite enfance (CPE)? Celui-ci est régi par un conseil d'administration où les parents sont élus. Vous êtes membres d'une caisse du Mouvement Desjardins? Même chose. Vous donnez à un organisme de charité? Un conseil d'administration le gouverne assurément. Sans oublier votre Association syndicale qui est également gouvernée par 16 membres que vous avez élus.

Vous êtes donc entourés d'organismes auprès desquels vous avez la chance d'exercer un pouvoir d'influence en votant et de contribuer, à votre manière, de façon significative.

Évidemment, la façon d'avoir le plus gros impact est de poser sa candidature lors d'élections et de gagner, ce qui vous donnera

l'occasion de participer activement aux décisions. Cette option est pour la majorité des personnes trop contraignante pour ce qu'elles souhaitent. Il se peut que vous n'ayez ni le temps ni le désir de participer à l'ensemble des décisions.

Dans un premier temps, ce que je suggère, c'est de prendre conscience des éléments décisionnels présents dans votre environnement et d'avoir à cœur d'y participer activement! Dans la majorité des cas, un simple clic sur Internet vous permettra de connaître tout ce que vous avez à savoir sur les organismes qui vous entourent et sur les personnes qui prennent les décisions.

Dans un deuxième temps, interpellez ces dites personnes afin de leur parler des enjeux qui vous tiennent à cœur. Que ce soit par courriel, à travers les divers événements qui peuvent avoir lieu ou lors d'assemblées générales, il y a probablement quelque part sur les réseaux sociaux, un groupe qui parle précisément de l'enjeu qui vous intéresse.

Finalement, il y a fort à parier que plus vous vous renseignerez sur ces organismes et participerez aux activités organisées par ceux auxquels vous êtes déjà associés, plus vous aurez le goût d'y consacrer votre temps. Vous vous rendrez ainsi compte que l'influence se fait une petite goutte à la fois et que vous avez le pouvoir de contribuer de façon significative, que ça soit simplement par les discussions que vous engagerez dans votre milieu, votre implication bénévole ou votre mise en candidature!

Contribuer activement à améliorer différents milieux est un sentiment qui ne s'achète pas, et je vous le souhaite à tous!

Changement d'adresse

L'Association possède sa propre base de données des membres et fonctionne indépendamment de celle de l'employeur ou de tout autre organisme. Il est donc important de nous informer de votre nouvelle adresse afin que nous puissions vous acheminer votre courrier.

Téléphone : 514 527-9691 ■ Télécopieur : 514 527-8119

Courriel : info@adpm.qc.ca



Bonne saison estivale!

Le conseil syndical, les membres élus et le personnel de l'Association des Pompiers de Montréal vous souhaitent une bonne saison estivale 2022.

COMITÉ EXÉCUTIF

Chris Ross
Président
Richard Lafortune
Vice-président
Luc Boisvert
Secrétaire
Marc-André Gosselin
Trésorier

DIRECTEURS

Jean-Marc Héту
District 1
François Rochette
District 2
Steve Boulay
District 3
Gregory Simoneau
District 4
Sébastien Massé
District 5
Guy Théroux
District 6
Julien Bourque-Bourassa
District 7
Nicholas Jean
District 8
Félix Lafrance
District 9
Simon Lalanne Camirand
District 10
Benoit Deschamps
District 11
Matthieu Barba
District 12

PERSONNEL DE L'APM

Lorraine Babin
Sylvie Fugère
Linda Gingras
Constance Hudon
Catherine Rousse
Charlotte Vaillancourt

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Philippe Blanchette Nagy
Jean-François Danis
Philippe Lanciault

COMITÉ D'ÉLECTIONS

Simon Couture Conan
Jonathan Montpetit
Nicolas P. Lafontaine



Une solution apportée par Montréal pour combattre le plus grand danger de notre profession



Par Edward A. Kelly, président général de l'AIP



Le cancer est une épidémie au sein d'un service d'incendie. À Montréal comme dans toutes les autres villes en Amérique du Nord, c'est le plus grand des dangers auxquels nous sommes confrontés en tant que pompiers.

La fumée toxique que nous inhalons dans le cadre de nos fonctions est plus dangereuse qu'avant, simplement parce qu'il y a plus de produits chimiques présents dans les matériaux qui brûlent pendant un incendie. Lorsqu'ils brûlent, ces produits chimiques peuvent se combiner pour former des millions de variations chimiques inconnues, et même le meilleur équipement de sécurité et les meilleures précautions ne peuvent garantir que l'exposition à des matières toxiques ne se produira pas.

D'après la base de données recensant les décès en service de l'AIP, 40 pompiers de Montréal sont décédés de cancers liés au travail au cours des dix dernières années. Ce nombre tragique est bien trop élevé.

À la fin de l'année dernière, j'ai été heureux de voir le Québec enfin adopter la législation présomptive sur le cancer pour les pompiers professionnels, facilitant ainsi le processus d'indemnisation des travailleurs. Bien que la couverture soit modeste par rapport à ce qui existe dans les autres provinces avec seulement neuf cancers répertoriés, c'est un bon début et un bon point de départ pour les efforts de lobbying de votre dirigeant.

L'encre était à peine sèche sur cet important projet de loi lorsque le rapport réalisé par le président de l'APM, Chris Ross, et la députée libérale, Sherry Romanado, (Longueuil-Charles-LeMoine, Québec) a conduit à l'introduction d'un projet de loi à la Chambre des communes qui traite du cancer lié au travail de pompier à l'échelle nationale.

Le 31 janvier dernier, la députée Sherry Romanado (dont le mari et le père étaient pompiers) a introduit le projet de loi C-224, *Loi concernant l'élaboration d'un cadre national sur la prévention et le traitement de cancers liés à la lutte contre les incendies*. Le projet de loi C-224 propose la mise en place d'un cadre national afin d'accroître la sensibilisation sur les cancers liés à la lutte contre les incendies auprès de la population canadienne et d'améliorer la prévention et l'accès au traitement du cancer pour les pompiers. Il énonce également des mesures

pour identifier les besoins éducatifs des professionnels de la santé et d'autres professionnels en matière de prévention et de traitement, et des mesures pour promouvoir le dépistage régulier du cancer chez les pompiers.

En établissant des normes nationales, le projet de loi C-224 aiderait chaque province, dont le Québec, à dresser la liste complète des cancers liés à la lutte contre les incendies et qui devraient bénéficier de la présomption de maladies professionnelles afin de recevoir des indemnités pour accident de travail.

Le projet de loi C-224 propose également de proclamer janvier en tant que Mois de la sensibilisation aux cancers des pompiers du Canada, ce qui favoriserait une visibilité et une reconnaissance bienvenue à cet enjeu d'importance sur une base annuelle.

Bien qu'il s'agisse d'un projet de loi d'initiative parlementaire, je crois que le C-224 a une réelle chance de passer à la Chambre des communes, grâce aux relations que nous avons développées sur la colline du Parlement depuis de nombreuses années, à notre approche non partisane à l'action politique et à notre réputation comme voix officielle des pompiers professionnels du Canada.

Nous travaillons déjà en coulisses pour obtenir le soutien de tous les partis pour le projet de loi C-224, qui avance par le biais du processus législatif. Nous avons passé la rondelle à votre président, M. Chris Ross, qui l'a habilement maniée et, grâce à cette remontée, nous nous rapprochons du but.

Je crois que le projet de loi C-224, si adopté, sauvera des vies, et je suis reconnaissant envers le confrère Ross et la députée Romanado pour avoir fait de cette loi une réalité. Je suis fier de votre section locale et du leadership des membres qui la forment pour avoir fait confiance à notre formule d'action politique et pour avoir piloté un projet qui profitera à vous et à vos confrères et consœurs pompiers de partout au Canada.

C'est un autre excellent exemple de ce que nous pouvons accomplir lorsque nous sommes unis et que nous travaillons ensemble.

Soyez vous-mêmes, soyez forts, soyez pompiers!

Changements en matière de maladies professionnelles depuis l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*

Par M^e Céline Allaire et M^e Gabrielle Leblanc de Philion Leblanc Beaudry, Avocats

La *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* est entrée en vigueur le 6 octobre 2021. Cette *loi* représente une véritable réforme du régime de santé et de sécurité du travail.

Depuis des années, vos représentants de l'Association des Pompiers de Montréal travaillent activement pour que cette *loi* facilite la reconnaissance des maladies professionnelles reliées au travail de pompier et la bataille continue.

Adoption du *Règlement sur les maladies professionnelles*

Avant son entrée en vigueur, la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* prévoyait à l'Annexe I la liste des maladies professionnelles et les conditions particulières en lien avec celles-ci aux fins de l'application de la présomption de maladies professionnelles. Cette présomption allège considérablement le fardeau de preuve des pompières et des pompiers désirant faire reconnaître une maladie professionnelle.

La réforme de la *Loi* a abrogé l'Annexe I et l'a remplacée par le *Règlement sur les maladies professionnelles*. Le législateur a également prévu que la CNESSST a le pouvoir de modifier le *Règlement* selon l'évolution de la science sur les différentes maladies professionnelles.

Vos représentants de l'Association des Pompiers de Montréal seront donc très attentifs à toutes modifications du *Règlement* en lien avec les maladies professionnelles propres au travail de pompier.

Les maladies oncologiques (cancers)

La réforme de la *Loi* a permis que plusieurs maladies oncologiques soient reconnues comme étant caractéristiques du travail de pompier combattant. Le *Règlement* décrit ainsi un pompier combattant :

- L'officier ou le pompier affecté aux interventions de combat contre l'incendie;
- L'officier ou le pompier qui procède au déblaiement ou à la recherche des causes et des circonstances d'incendies;
- Le pompier qui conduit des camions;

- Le pompier qui opère les autopompes et les appareils d'élévation.

Le *Règlement* reconnaît également que toute personne ayant exercé un travail impliquant une exposition à des gaz et des fumées d'incendie pendant des opérations visant à les maîtriser, ou lors du déblaiement ou de l'enquête après leurs extinctions, peut bénéficier de la présomption de maladie professionnelle pour les maladies oncologiques énumérées dans le *Règlement*.

En outre, le *Règlement* prévoit une durée d'emploi minimale à titre de pompier combattant, à temps plein ou à temps partiel, pour permettre l'application de la présomption de maladie professionnelle. Cette durée fluctue selon la maladie oncologique diagnostiquée.

Pour certains types de cancer, la pompière ou le pompier devra également démontrer qu'il était non-fumeur depuis plus de 10 ans avant le diagnostic de cancer.

Voici la liste des maladies oncologiques reliées au travail de pompier combattant reconnues par le *Règlement* et les différentes durées minimales d'emploi permettant l'application de la présomption de maladie professionnelle :

1. Cancer pulmonaire ou mésothéliome pulmonaire – Durée d'emploi minimale de 15 ans et non-fumeur pendant les 10 ans précédant le diagnostic;
2. Mésothéliome non pulmonaire – Aucune durée minimale d'emploi;
3. Cancer du rein – Durée d'emploi minimale de 20 ans;
4. Cancer de la vessie – Durée d'emploi minimale de 20 ans;
5. Cancer du larynx – Durée d'emploi minimale de 15 ans et non-fumeur pendant les 10 ans précédant le diagnostic;
6. Myélome multiple – Durée d'emploi minimale de 15 ans;
7. Lymphome non hodgkinien - Durée d'emploi minimale de 20 ans;
8. Cancer de la peau (mélanome) – Durée d'emploi minimale de 15 ans;
9. Cancer de la prostate - Durée d'emploi minimale de 15 ans.

Le trouble de stress post-traumatique

L'une des grandes avancées de la réforme du régime de santé et de sécurité au travail est la reconnaissance du trouble de stress post-traumatique à titre de maladie professionnelle.

Le *Règlement* prévoit que pour bénéficier de la présomption de maladie professionnelle, en cas de diagnostic de trouble de stress post-traumatique, il faut que la pompière ou le pompier démontre avoir exercé un travail impliquant une exposition de manière répétée ou extrême à une blessure grave, à de la violence sexuelle, à une menace de mort ou à la mort effective, laquelle n'est pas occasionnée par des causes naturelles.

La surdité professionnelle

En regard des surdités professionnelles, le régime demeure sensiblement le même. La réforme a cependant donné plus de pouvoir à la CNESST pour administrer ces dossiers et y ajouter ou modifier les conditions d'admissibilité à l'application de la présomption de maladie professionnelle, si elle le désire.

Les critères d'admissibilité à l'application de la présomption de maladie professionnelle en cas de surdité sont donc les mêmes que ceux prévus avant la réforme de la *Loi*.

En bref, afin de bénéficier de la présomption de maladie professionnelle prévue à la *Loi*, dans le cas d'une surdité, les deux éléments suivants doivent être démontrés :

- 1) Une atteinte auditive causée par le bruit;
- 2) L'exécution d'un travail impliquant une exposition à un bruit excessif.

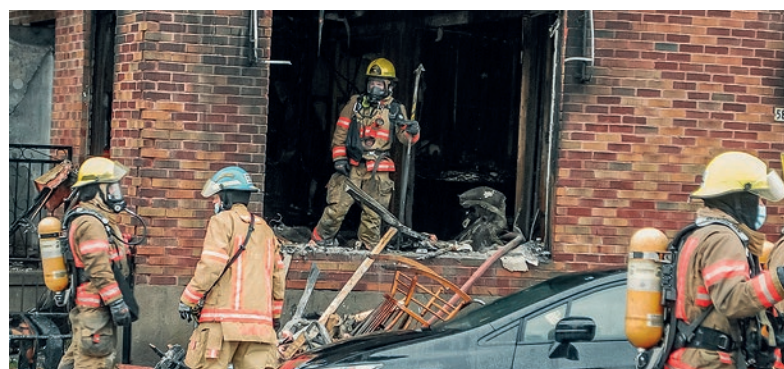
Cette décision du législateur de ne pas restreindre les critères d'admissibilité à l'application de la présomption de maladie professionnelle pour les surdités facilitera la reconnaissance de cette lésion chez les pompières et pompiers âgés de plus de soixante ans.

Conclusion

En somme, les modifications du régime prévues à la *Loi* faciliteront la reconnaissance de plusieurs maladies professionnelles pour les pompières et les pompiers du Québec.

Malgré ces gains importants, l'Association des Pompiers de Montréal continuera activement de travailler pour faire valoir vos droits devant la CNESST et les différentes instances.

N'oubliez pas de contacter vos représentants de l'Association des Pompiers de Montréal dans les plus brefs délais si vous croyez souffrir d'une maladie pouvant être liée au travail de pompier.



Que faire en cas de décès? — L'Association est là pour vous!

Que ce soit pour un membre actif, retraité, veuve, veuf ou une personne à charge, il faut communiquer avec M^{me} Lorraine Babin à l'Association des Pompiers de Montréal pour nous informer du décès, et ce, dans les meilleurs délais afin d'éviter, entre autres, des versements de salaires ou de rentes en trop.

Vous pouvez communiquer par courriel à lbabin@adpm.qc.ca, en nous donnant toutes les informations nécessaires soit :

- Nom de la personne décédée;
- Date du décès;
- Cause du décès;
- Coordonnées complètes;
- Nom et coordonnées du conjoint;
- Nom et coordonnées de l'exécuteur testamentaire si ce n'est pas le conjoint;
- Une copie de l'attestation de décès émise par le salon funéraire.



Ainsi, selon le type de décès, plusieurs organismes reliés à l'univers pompier seront automatiquement informés, soit l'Industrielle Alliance (assureur de la police détenue par l'Association, par l'entremise de Burrowes, courtiers d'assurances), l'Association des pompiers retraités de Montréal, le Centre de services financiers des pompiers de la Caisse Desjardins du Réseau municipal, la Ville de Montréal (Caisse de retraite des pompiers de Montréal) et le Service de sécurité incendie de Montréal. De plus, nous pourrions vous guider dans vos démarches et vous fournir des informations utiles concernant les procédures à suivre.

Un temps pour échanger et se changer



Par Padre Bernard Vadnais, aumônier, accompagnateur sur le plan humain et spirituel

Au moment où vous prendrez contact avec ce texte, il y aura un peu plus de deux ans que nous serons entrés dans « l'ère de la COVID ». Afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes qui composent la société, nous avons été incités à suivre les consignes établies par les autorités de la santé publique et les divers paliers du gouvernement. Dans tout ce qui nous relie les uns aux autres, nous avons évolué dans un contexte où des membres de nos familles, des proches avec qui nous partageons des liens d'amitié, des collègues de travail ou d'activités diverses ont été touchés par ces « vagues » de contamination. Chaque fois que l'on poussait un soupir de soulagement, à l'effet que ce virus semblait devenir un événement qui pouvait figurer comme faisant partie du passé, nous avions à nous réajuster à sa présence.

Avec les périodes de confinement, les chaînes d'informations (télé, radio, etc.) et les réseaux sociaux sont devenus comme une fenêtre constamment ouverte sur le monde dans les salons et cuisines de nos maisons. Nous avons besoin de suivre l'évolution du virus. Les conférences de presse du premier ministre, M. François Legault, ont atteint une audience fidèle, presque « sacrée » durant lesquelles des milliers de personnes étaient accrochées aux mots et aux paroles prononcées lors de ces interventions. Les journalistes ont joué un rôle clé et nous ont aidés à donner un sens à tout ce qui se passait, en scrutant à la loupe les événements, qui étaient ensuite analysés, permettant de faire la lumière sur les divers propos véhiculés de part et d'autre sur le Web. Certains ont alerté l'opinion publique et éclairé nos consciences, dans le caractère le plus noble de l'exercice de leur métier, d'autres se sont enfermés dans la culture de la post-vérité, les faits ayant moins d'importance que l'impact d'un récit pouvant susciter la curiosité et favorisant des préjugés ou des craintes d'un public « collé » à son écran.

Cette corruption engendrée par le fait que certains médias ont orchestré la diffusion d'informations de façon à contrôler leur auditoire a fait que certains reportages présentaient autrement les faits à des fins idéologiques dans un but purement lucratif et a contribué à défaire le tissu social.

De toute évidence, en ces temps que nous vivons, nous faisons l'expérience du fait qu'aucun média, quel qu'il soit, et peu importe son pouvoir de diffusion, sur un petit ou très large écran, ne peut satisfaire le désir de l'âme qui nous habite. Qui d'entre nous n'a pas besoin d'avoir un contact direct avec ceux et celles que nous aimons? Et d'échanger ensemble sur

nos réalités humaines? Rien ne peut remplacer cette communication directe avec laquelle nos émotions et nos sentiments peuvent s'exprimer. La communication entre personnes humaines est bien plus qu'une mise en contact et est surtout combien plus fructueuse lorsqu'une relation de confiance réelle existe entre des êtres. En effet, ce sont de ces moments qui donnent sens à nos vies, parce que nous vivons la pleine signification de ce qu'est être en communion dans une relation fraternelle et en présence avec toute la personne, en chair et en os. C'est pourquoi « la distanciation sociale est une mesure nécessaire dans une pandémie, mais elle ne peut pas durer sans éroder notre humanité », nous dit le pape François. Nous ne sommes pas nés pour être connectés les uns aux autres, nous avons besoin d'échanger et de partager ce qui nous anime comme être humain.

Un mode de communication qui fait tellement de bien et que bien peu de personnes semblent faire bon usage est celui du toucher. Le coronavirus a fait que les embrassades, les accolades et les poignées de main sont devenues des sources de contamination. Nous désirons tellement avoir ce contact direct avec les personnes que nous aimons, mais parfois, il faut y renoncer pour le bien et la santé de tous. L'expérience du toucher demeurera toujours l'expression d'une aspiration bien humaine. Aucun robot ou personnage virtuel ne peut nous faire éprouver ce que le toucher peut susciter chez la personne humaine.

Depuis près de 14 ans, la femme qui m'a transmis le don de la vie est emmurée dans un processus par lequel la maladie l'« enferme » tranquillement et toujours plus sur elle-même. Maman vit dans une « bulle » qui nécessite que, pour entrer en relation avec elle, je sois appelé à exercer ce que seul le toucher peut permettre afin de communiquer ensemble. Ma mère ayant perdu l'usage presque complet de la vision et vivant avec une audition réduite à l'oreille droite, je prends le temps d'arriver dans la chambre et de poser envers elle un premier geste, celui de baiser son front tout en posant un genou au sol pour être au même niveau que le fauteuil adapté dans lequel elle se trouve. Associés à ce geste, viennent avec une voix forte, ces mots : « Maman, c'est Bernard. J'arrive de Montréal par l'autobus. Je viens prendre ce temps avec toi et pour toi ». C'est alors que ses yeux s'entrouvrent légèrement et que certaines parties de son corps s'agitent. Au contact de mes doigts et de mes mains, que j'ai bien pris soin de laver dès mon arrivée, me souvenant de cette fameuse phrase qu'elle nous lançait à

voix haute lorsque nous revenions de l'école : « Lavez-vous les mains! », j'insère quelques doigts tant bien que mal dans sa main gauche toute tordue par l'arthrose, et je saisis sa main droite toute bien ouverte pour enlacer ma main dans la sienne.

C'est alors que je peux me déposer et vivre ce beau moment tout empreint de cette douceur et de cette tendresse qui nous fait tant de bien. Je contemple tout ce que ce moment créé en elle. Je vois son visage qui me communique une multitude de mimiques, comme si elle se promène dans ses souvenirs. Parfois, ses yeux s'ouvrent tout grand comme pour me signifier qu'elle souhaite me partager ce qu'elle voit défiler dans sa tête et dans son cœur. Il arrive aussi que j'entrevoie certaines émotions transmises par ce que cet enlacement semble pouvoir

et avoir créé. Je vois et j'admire ce que Dieu m'aide à apprécier; une femme toute menue, recroquevillée dans un fauteuil, avec une chevelure si belle et bien fournie. Je peux caresser, flatter, toucher cette peau de satin et ratatinée à la fois; je goûte ce moment, **sans qu'aucun mot ne soit échangé**. Tout est dans le regard et dans ce que nous venons de toucher en nous, une communion des cœurs, une qualité de présence à l'autre et dans laquelle le *Tout-Autre* se donne. Ainsi, nous pouvons continuer de faire rythmer nos vies, grâce à ces moments dont nous devons prendre conscience et qui nous font changer notre manière de regarder toute vie humaine. D'autant plus, si je peux vivre de tels moments avec une personne qui m'a permis d'éprouver ce que signifie réellement AIMER!

Coordonnées utiles

ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTRÉAL (APM)

Tél. : 514 527-9691
www.adpm.qc.ca

ASSOCIATION DES POMPIERS RETRAITÉS DE MONTRÉAL (APRM)

Tél. : 514 526-3015
www.aprm.org

BUREAU DES RÉGIMES DE RETRAITE DE MONTRÉAL

Tél. : 514 872-6297 ▪ Courriel : regimeretraite.pompiers@montreal.ca
https://retraitemtl.montreal.ca

BUREAU DE SANTÉ

Tél. : 514 872-1111 ▪ Téléc. : 514 872-5749
Courriel : bureausanté@montreal.ca

BURROWES, COURTIERS D'ASSURANCES

Tél. : 514 522-2661 ▪ 1 888 522-2661
www.burrowes.ca

CENTRE DE SERVICES FINANCIERS DES POMPIERS

Tél. : 514 526-4971 ▪ 1 800 465-2449
www.desjardinspompiers.com

CHANGEMENT D'ADRESSE AU SERVICE DE LA PAIE (RETRAITÉS)

Tél. : 514 868-4441 ▪ Courriel : rh_cse@montreal.ca

FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC POUR LES GRANDS BRÛLÉS

Tél. : 514 523-5325
www.fondationdespompiers.ca

PAE (Programme d'aide aux employés pompiers de Montréal)

Tél. : 514 240-9691
Courriel : paeapmsim2003@gmail.com

POLYCLINIQUE MÉDICALE POPULAIRE

Tél. : 514 524-3637 ▪ 514 527-1571
www.polymedpop.com



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES



PROTÉGEZ-VOUS! Prendre les dégâts d'eau

AU SÉRIEUX

Les dégâts d'eau sont les causes de réclamation les plus importantes auprès des assureurs.

Saviez-vous que l'installation d'un clapet anti-refoulement permet d'éviter les débordements dans le sous-sol des maisons? Renseignez-vous auprès d'un plombier.

Vous n'êtes pas certain de bénéficier de l'avenant **Domage d'eau – Eau du sol, refoulement d'égout ou de fosse septique**? Contactez votre courtier d'assurance!

CONTACTEZ-NOUS
1 888 522-2661



Surdit  progressive avec l' ge : est-ce in vitable?

Les centres Maslah, audioproth sistes

Avec l' ge, tous nos organes vieillissent, et les cellules de notre oreille interne n'y  chappent pas. C'est un processus compl tement normal qui concerne tout le monde, bien que certaines personnes soient affect es plus t t et plus rapidement que d'autres.

Un processus graduel et normal

La perte d'audition li e   l' ge la plus commun ment observ e, la presbyacousie, se caract rise par un d veloppement lent et graduel. D'abord, les sons aigus sont moins bien per us, ce qui provoque de la confusion dans la compr hension des mots et des consonnes. Cela dit, les sons graves sont, eux, souvent mieux audibles.

Au Canada, le taux de perte auditive moyenne augmente avec l' ge « allant d'au plus 10 % chez les personnes de moins de 50 ans   65 % chez les 70   79 ans ». Ces donn es montrent bien l'augmentation graduelle de la presbyacousie.

Il est ainsi tout   fait normal d' tre touch  par la surdit  apr s un certain  ge, bien que d'autres  l ments entrent en jeu quand il s'agit de la diagnostiquer. En effet, l'h r dit , l' tat de sant  et l'exposition fr quente   du bruit peuvent acc l rer le vieillissement du syst me auditif et ses effets, pour ne nommer que quelques causes.

Malgr  l'importance de l'audition au quotidien et le grand nombre de personnes touch es par la perte auditive, celle-ci est souvent insuffisamment reconnue et peu trait e. Non diagnostiqu e, la surdit  li e   l' ge peut entra ner l'isolement social, r duire la mobilit  et d velopper un sentiment d'ins curit . Bref, elle d t riore la qualit  de vie.

Aucune raison de paniquer : il suffit de d velopper les bons r flexes afin de reconnaître la presbyacousie pour bien vivre malgr  la pr sence de probl mes auditifs.

Les bons r flexes

D'abord et avant tout, on doit rester   l' coute de notre corps et faire preuve de vigilance face   toute variation de l'audition. Si on a de plus en plus de difficult    suivre une conversation sans faire r p ter notre interlocuteur ou si on se surprend   augmenter de plus en plus le volume de notre t l viseur, il serait sage de consulter un professionnel de l'audition. Celui-ci

saura poser un diagnostic et proposer diff rentes solutions en fonction du type et du degr  de surdit  diagnostiqu es.

On devrait  galement parler de la situation avec notre entourage. Cela peut sembler malaisant pour certaines personnes mais, pour surmonter sa g ne, il suffit de se rappeler qu'il s'agit d'un ph nom ne normal.

Aborder la question au sein de notre famille, de notre groupe d'amis ou encore mentionner notre trouble de l'audition aux employ s d'un restaurant, par exemple, permet d' viter des malentendus ou des situations d licates. On pourra en outre compter sur l'attitude compr hensive de nos interlocuteurs.



Des solutions pour bien vieillir

Chaque cas de surdit  est unique, et seul un examen de l'audition permet   la personne qui  prouve des probl mes auditifs de choisir les solutions appropri es   sa condition. Il est recommand  de ne pas tarder avant de consulter un professionnel, car les zones cognitives destin es   la transmission des sons ont tendance   s'atrophier quand elles ne sont pas stimul es pendant longtemps.

Qu'ils soient intra-auriculaires ou install s derri re l'oreille, les appareils sont aujourd'hui tr s faciles   porter, m me pour les plus r ticents. De plus, les avanc es technologiques permettent d'offrir des appareils plus ou moins ajustables, adapt s aux diff rents environnements sonores et aux besoins de chacun, afin de maximiser le confort.

L'adaptation au port d'appareils auditifs demande g n ralement quelques semaines, mais qu'on se rassure : on en ressent les bienfaits tr s vite. La red couverte de son univers sonore en toute confiance en vaut assur ment l'effort.

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

CABINET D'ASSURANCES
MULTISERVICES



Pourquoi choisir Burrowes?

- 1** En tant que courtiers, nous avons accès aux plus grands assureurs sur le marché.
- 2** Vous bénéficiez de taux négociés spécialement pour votre groupe.
- 3** Une équipe de courtiers expérimentés qui vous accompagne en cas de sinistre.
- 4** Service personnalisé! Vous parlez toujours avec le même courtier.
- 5** Des concours exclusifs pour les membres de l'APM.
- 6** Quelle que soit votre situation, nous avons la solution d'assurance qui vous convient.

TAUX
NÉGOCIÉS
POUR LES
MEMBRES DE L'APM
ET LEUR FAMILLE



1 888 522-2661 • info@burrowes.ca • www.burrowes.ca •





Les nouvelles recrues

Bienvenue dans la grande famille de l'Association des Pompiers de Montréal!

Contingent	Matricule	Nom	Prénom
69 ^e	100257370	Bleau	Alexandre
	100282013	Blouin-Ruel	Meggan
	100094010	Courteau	Francis
	100187800	Dallaire Gaudet	Cédric
	100150748	Desjardins	Marco
	100247564	Fougeret	Robin
	100257726	Goudie	Alex
	100169833	Lafontaine	Jessey
	100141508	Lefebvre	Alexandre
	100206547	Passannante	Massimo
	100282537	Raymond	Jonathan
	100256810	Robert	Samuel
	100282340	Rousseau	Olivier
	100211632	Savard	Mathieu
	100223812	Thibault	Marjorie
100257216	Vermette	Loïc	
70 ^e	100248378	Bélangier	Pier-Olivier
	100024114	Bertrand	Simon
	100181546	Brossard	Charles-Henri
	100230568	Bullock	Simon
	100231414	Dion	Marianne
	100207236	Drab	Francis
	100106347	Durand-Tremblay	Jérémi
	100312192	El Makssoud	Adil
	100312204	Filleti	Danilo
	100029785	François	Pierre Wendy
	100094931	Gladu	Dominick
	100150966	Guertin	Maxime
	100205341	Jodoin	Guillaume
	100230172	Martin	Alex
	100252528	Schinck	Annabelle
100229846	Vaillancourt	Rouslan	
71 ^e	100035344	Aubry	Benjamin
	100205954	Beauvolsk	Brandon
	100207254	Boutin	Frédéric
	100282245	Clavet	Jamie
	100151529	Courtemanche	Jonathan
	100002284	Gauthier-Mc Innes	Hugo
	100157979	Lavigne	Gabriel
	100150759	Lefebvre	Léandre
	100096596	Lessard-Pleau	François
	100257545	Pellerin	Alex
	100281531	Poiré	Jean-Félix
	100249201	Portier	Thomas
	100281955	Poulin	Yanick
	100257359	Raymond-Flamand	Miguel
	100212995	Remiszewski	John-Michael
100223726	Sapundzhiev	Bilyan	

Contingent	Matricule	Nom	Prénom
72 ^e	100281835	Belley	Simon
	100282558	Bérubé	Tristan
	100229879	Bissonnette-Loiselle	Yan
	100054218	Briand	Pierre-Luc
	100282028	Bujold	Félix
	100011506	Cayer	Sébastien
	100231397	Domingues-Silva	Maxime
	100086399	Fofana	Ben Ibrahim
	100281736	Fournier	Daven-Alexandre
	100257194	Kenkiki	Olivier
	100206718	Lamoureux	Louis
	100219378	Laurier	Antoine
	100119028	Lebeau	Maxime
	100281030	Mayer	Maxime
	100230456	McKeown	Jasmin
100229536	Morin	Alexandre	
100097409	Pierre-Dominique	Kevens	
100282531	Riendeau	Antoine	
73 ^e	100171058	Bennour	Oussama
	100222516	Bergeron	Antoine
	100207485	Berthiaume	Julien
	100070669	Blanchet	Jasmin
	100197807	Boissonneault	Xavier
	100207040	Brisebois	Vincent
	100211712	Castillo Auclair	Robert-Manuel
	100281702	D'Astous R.	Christopher
	100257567	Duchesne	Maxence
	100097470	Frégeau	Giancarlos Miguel
	100030512	Guay-Leroux	Christopher
	100312262	Jara Michel	Yann
	100207455	Marineau-Croteau	Mathieu
	100206421	Richer	Simon
	100257622	Thibault	Félix
100206648	Vadboncoeur	Simon	



Comité social de l'Association des Pompiers de Montréal

Par Benoit Deschamps, responsable du comité social



Rabais corporatifs

À noter que les membres ont droit à des rabais corporatifs sur présentation de leur carte de membre de l'APM à différents endroits tels que :

Nautilus Plus ▪ **Polar Bear's Club** ▪ **Strøm spa nordique** ▪ **Énergie Cardio** ▪ **Perkopolis**





WWW.ADPM.QC.CA

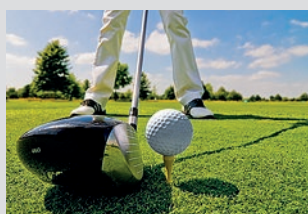


Calendrier des activités*



**SOIRÉE DANSANTE
ET HOMARD À VOLONTÉ**

21 mai 2022



**TOURNOI
DE GOLF**

23 juin 2022



**PARTIE
D'HUÎTRES**

27 octobre 2022



**DÉPOUILLEMENT
D'ARBRE DE NOËL**

26 novembre 2022

* Veuillez vous référer au site de l'Association pour plus de détails : www.adpm.qc.ca.

La retraite est le début d'une vie nouvelle

Voici la liste des membres qui ont pris leur retraite. Nous leur souhaitons une heureuse et longue retraite.



BEAUSOLEIL, STÉPHANE

CAPITAINE

Entrée : 28/09/1992

Retraite : 01/05/2022

Caserne : 17-04-51-30-05-13-29-08

BESSETTE, GUY

CAPITAINE

Entrée : 02/07/1992

Retraite : 22/11/2021

Caserne : 53-52-79-63

BIRON, ÉRIC

CAPITAINE

Entrée : 20/06/1988

Retraite : 17/12/2021

Caserne : 41-20-18-37

CHARTRAND, BENOIT

CAPITAINE

Entrée : 13/07/1987

Retraite : 03/03/2022

Caserne : 67-32-75-30-15-23-37

CHARTRAND, STÉPHANE

POMPIER

Entrée : 02/10/1997

Retraite : 31/01/2022

Caserne : 64-63

CORMIER, RICHARD

CAPITAINE

Entrée : 08/06/1992

Retraite : 27/02/2022

Caserne : 10-55-20-78-05-75-37

DAOUST, RICHARD

POMPIER

Entrée : 25/01/1993

Retraite : 14/12/2021

Caserne : 59-66-33-15

DESY, LUC

POMPIER

Entrée : 28/06/1993

Retraite : 08/01/2022

Caserne : 29-RCCI-27-14

GAGNÉ, JIM-KARL

CAPITAINE

Entrée : 03/07/1990

Retraite : 30/11/2021

Caserne : 56-44-40-20-04-31-46-27

LABERGE, YVES

CAPITAINE

Entrée : 28/06/1993

Retraite : 26/11/2021

Caserne : 64-53-33-65-04-34-29-35

LECLERC, PATRICK

POMPIER

Entrée : 27/05/1991

Retraite : 27/03/2022

Caserne : 34-40

MAYER, STEVE

POMPIER

Entrée : 24/08/1987

Retraite : 12/11/2021

Caserne : 53-19-08

MERCIER, MARTIN

POMPIER

Entrée : 09/01/1989

Retraite : 27/10/2021

Caserne : 14-27-49-05

PAQUET, DENIS

LIEUTENANT - SERVICE SOUTIEN

Entrée : 01/04/1991

Retraite : 01/04/2021

Caserne : DST-DRM-PREV-38-44-63

PELLAND, PIERRE

POMPIER

Entrée : 03/07/1990

Retraite : 21/11/2021

Caserne : 31-30-25-29

PICHÉ, SYLVAIN

POMPIER

Entrée : 23/09/1985

Retraite : 02/08/2021

Caserne : 73-DST-51-22-09-42-27

PITRE, SYLVAIN

LIEUTENANT

Entrée : 19/06/1989

Retraite : 03/04/2022

Caserne : 65-41-23-25

ROBIDOUX, CHRISTIAN

CAPITAINE

Entrée : 01/07/1995

Retraite : 30/11/2021

Caserne : 09-14-49-17

TESSIER, SYLVAIN

LIEUTENANT

Entrée : 24/08/1987

Retraite : 03/01/2022

Caserne : 08-39-43-42-38-37-14

TOURIGNY, PATRICK

LIEUTENANT

Entrée : 25/03/1996

Retraite : 31/10/2021

Caserne : 71-49-56-27-42-76

TREMBLAY, GUY

POMPIER

Entrée : 01/07/1997

Retraite : 05/04/2022

Caserne : 13-65-66

VADEBONCOEUR, SYLVAIN

CAPITAINE

Entrée : 13/07/1987

Retraite : 28/03/2022

Caserne : 48-20-13

WILLIAMS, KEVIN

LIEUTENANT

Entrée : 28/06/1993

Retraite : 05/04/2022

Caserne : 76-27-10-30-19-25-05-46-44



POMPIER GAI ou BISEXUEL... Une réalité... aujourd'hui

Par Alain Larivière, président-fondateur de la Fraternité des Pompiers gais et bisexuels du Québec (FPGBQ)

1992-2022

Trente ans de soutien, de réconfort, dans un climat honnête, amical et confidentiel, offerts aux consœurs et confrères pompiers gais, bisexuels ainsi que celles et ceux qui se posent des questions...

La Fraternité des Pompiers gais et bisexuels du Québec, qui existe depuis 30 ans, est un regroupement de pompières et de pompiers gais, bisexuels ou en questionnement sur leur orientation. Elle réunit des pompières et pompiers qui travaillent à temps plein ou à temps partiel, volontaires, auxiliaires, retraités et étudiants. Elle accueille aussi les personnes qui exercent un emploi connexe au sein d'un service de sécurité incendie.

Au cœur de la Fraternité, les pompiers trouvent des consœurs et confrères avec lesquels partager leurs expériences professionnelles et personnelles et peuvent peut-être découvrir une solution à certains problèmes. Certains membres de la Fraternité sont ouvertement gais ou bisexuels dans leur milieu de travail et/ou dans leur vie personnelle, et d'autres ne le sont pas encore ou le sont à différents niveaux. Je vous invite à visiter le site Internet de la FPGBQ au www.pompiergb.com pour en apprendre davantage ou à m'écrire à pompiergb@gmail.com.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour obtenir de plus amples informations. Soyez assurés de mon entière discrétion et collaboration.

Unis dans cette cause qui est nôtre!



POMPIER GAI ET BI Une réalité de tous les jours

**Ceux et celles qui œuvrent
dans le domaine de l'incendie...
C'est pour vous!**

Courriel : pompiergb@gmail.com

WWW.POMPIERGB.COM

**À vos côtés pour vous informer!
WWW.ADPM.QC.CA**



De père en fils!



Par Guy Théroux, directeur syndical, district 6

Depuis 1989, M. Yves Landry se démarque en tant que pompier par son expérience et son habileté, mais surtout par l'amour qu'il démontre envers sa profession. En 1992, sa famille s'agrandit et accueille son premier fils, Cédric, et, quelques mois après, c'est au tour du petit Marc-Antoine de faire son entrée dans la famille Landry!

Presque 30 ans plus tard, le père et ses deux fils, maintenant devenus des hommes, ont l'occasion de travailler tous les trois ensemble dans l'Unité 244 et de partir sur une même

intervention. Ses fils, ayant choisi de suivre les traces de leur père, se souviendront certainement de cette journée jusqu'à la fin de leurs jours.

S'il y a bien une chose à retenir, c'est que M. Landry a fait un excellent travail non seulement auprès des pompiers de Montréal durant toutes ces années, mais également comme père en montrant à ses enfants ce qu'est d'être heureux dans son travail tout en sachant respecter l'un des plus beaux métiers du monde...





Rallye des superhéros!

Par Gregory Simoneau, directeur syndical, district 4



L'Association des Pompiers de Montréal a eu l'honneur de participer, le 28 octobre dernier, au Rallye de l'Halloween édition spéciale des superhéros, organisé par le CHU Sainte-Justine, dans le but de récolter des dons au profit du développement des soins pédiatriques. C'est avec fierté que votre Association a pu contribuer à cette collecte de fonds en amassant un montant de 500 \$ auprès de l'équipe de KPMG 1. Au total, plus de

400 000 \$ ont été recueillis pour la cause grâce aux nombreux participants. Félicitations à la conjointe de David Grégoire, pompier au 29-4, qui a représenté votre Association lors de l'événement ainsi qu'à l'équipe de KPMG 1 pour leur grande contribution à la santé et à la sécurité des enfants du Québec!

**VOS INFOS,
VOS ÉVÉNEMENTS,
VOTRE APM**
WWW.ADPM.QC.CA



Connaissez-vous bien votre PAE?

Qu'est-ce qu'un PAE?

Un programme d'aide aux employés (PAE) est un programme qui offre des services confidentiels et accessibles sur une base volontaire pour aider les employés qui ont des problèmes personnels pouvant influencer leur bien-être.

Pour quels motifs peut-on consulter le PAE?

Mon travail : Stress, épuisement professionnel, difficultés relationnelles avec ses collègues ou son gestionnaire, réorientation de carrière, difficultés d'adaptation, changements organisationnels, etc.

Mon couple et ma famille : Séparation, divorce, communication, difficultés sexuelles, relations parents/enfants/adolescents, coaching parental, etc. Aide et ressources en matière de placement pour personnes âgées ou pour un proche malade ou handicapé.

Ma santé psychologique : Événement potentiellement traumatique, accumulation de blessures de stress opérationnel (BSO), dépression, anxiété, idées suicidaires, perte d'un être cher, stress, phobie, dépendance affective, agressivité, etc.

Mes abus et dépendances : Abus d'alcool, de drogues et de médicaments, jeux et autres comportements compulsifs.

Ma nutrition : Conseils nutritionnels, pertinence d'un régime alimentaire, diabète, maladie de Crohn, hypertension, hypercholestérolémie, etc.

Mes finances : Difficultés financières, planification de la retraite, budget, etc.

Mes questions juridiques : Garde partagée, pension alimentaire, dossier pour alcool au volant, problèmes familiaux, droit civil et familial, etc.

Ma mise en forme : ** Nouveau ** Plateforme d'entraînement virtuel (LIFT session) avec accès à des parcours de mise en forme personnalisés.

En tant que pompiers et pompières à la Ville de Montréal, vous avez accès à deux programmes d'aide aux employés différents :

- **Le PAE Pompier**
- **Le PAE de la Ville de Montréal (VDM)**

Voici quelques questions-réponses qui vous aideront à comprendre la différence entre les offres de service de ces deux PAE.

QUESTIONS	VOTRE PAE POMPIER	PAE VILLE DE MONTRÉAL
Est-ce accessible seulement pour les employés?	NON. Votre conjoint(e) ainsi que votre famille peuvent bénéficier des services offerts.	Oui. Il s'adresse seulement aux employés actifs.
À qui je m'adresse lorsque je communique avec le PAE?	Votre équipe PAE est composée de pairs aidants. Mais qu'est-ce qu'un pair aidant? Il s'agit de pompiers et de pompières ayant reçu une formation afin de pouvoir offrir en toute bienveillance du soutien et de l'accompagnement.	Les services sont offerts par une firme externe, à l'extérieur du milieu de travail. Cette firme possède un réseau de professionnels variés.
Est-ce que le PAE offre des rencontres gratuites?	NON. Par contre, votre PAE détient plusieurs contacts et références. Les pairs aidants peuvent vous accompagner dans vos recherches afin de trouver un professionnel disponible pour vous recevoir. Vous devrez alors assumer les frais et les présenter aux assureurs.	OUI. Vous avez accès à l'équivalent de 5 heures de consultation gratuite par année.
Comment puis-je contacter le PAE?	Par téléphone sur la ligne 24 h au 514 240-9691. Par courriel à paeapmsim2003@gmail.com.	Afin de bénéficier du soutien et de l'accompagnement, nous vous recommandons de communiquer préalablement avec votre PAE. Si, toutefois, vous n'êtes pas à l'aise de parler avec un pair aidant, vous pouvez communiquer directement avec le PAE VDM au 514 723-2433.
Le service est-il disponible 24 heures?	Il y a un pair aidant disponible pour prendre les appels 24 h/24, 7 j/7.	Un préposé vous répondra 24 h/24, 7 j/7 pour enregistrer votre demande. Si vous êtes en détresse, vous serez transféré à un intervenant du centre de crise.

Si je ne me sens pas à l'aise avec le pair aidant qui répond sur la ligne 24 h, puis-je demander à parler avec un autre?	OUI, sans souci et sans questionnement. Seul votre numéro de téléphone sera requis afin que l'agent puisse vous contacter. Vous pouvez aussi communiquer avec l'agent de votre choix.	Ne s'applique pas.
Puis-je communiquer par texto?	NON. Les échanges par texto ne sont pas possibles pour l'appel initial.	Aucun texto ne peut être reçu.
En quoi se distinguent les 2 PAE?	<ul style="list-style-type: none"> • Service offert à la famille du pompier ou de la pompière; • Intervention sans jugement et en toute confidentialité par un collègue qui connaît la réalité des pompiers, favorisant l'écoute et le besoin de ventiler; • Possibilité d'être accompagné et de recevoir du soutien par le pair aidant choisi par la personne; • Suivi personnalisé selon les besoins; • Assistance obtenue par le biais de la documentation (formulaires d'assurances). 	5 heures de consultation gratuite auprès de professionnels, uniquement pour les employés.
Puis-je faire confiance à l'agent du PAE ou à la ressource qui m'a été attribué?	Les liens de confiance sont essentiels. Les agents autant que les professionnels sont tenus de respecter les règles de confidentialité.	
Est-ce qu'il y a des échanges d'information sur le contenu de dossier entre le PAE Pompier et le PAE Ville de Montréal?	Toute demande d'information ou de divulgation d'information en lien avec un dossier doit être préalablement autorisée par écrit par la personne concernée.	
Dois-je absolument m'identifier afin d'obtenir de l'aide?	NON. Nous respecterons votre anonymat. Il est par contre possible que des informations pour fins de statistiques vous soient demandées.	OUI. Une validation du lien d'emploi est requise afin d'obtenir de l'assistance.
Quels sont les délais avant d'obtenir un rendez-vous avec un professionnel?	Selon la disponibilité des ressources.	Selon l'entente, un rendez-vous auprès d'un professionnel devrait vous être attribué dans les 5 jours suivant l'appel initial.
En santé psychologique, est-ce que les délais pour obtenir un rendez-vous sont respectés?	Les ressources au privé étant fortement sollicitées, les délais sont plus longs.	Malheureusement, le contexte de pandémie a amené un accroissement des demandes d'assistance auprès des psychologues liés à la firme externe. Des délais supplémentaires peuvent en résulter.
Quoi faire si je n'ai pas de retour du professionnel 7 jours ouvrables après l'appel initial?	Vous devez informer votre pair aidant de la situation.	Vous devez acheminer un deuxième appel au 514 723-2433.
Y a-t-il un suivi effectué après un appel?	Le suivi sera prévu avec le pair aidant lors de l'appel initial.	Le suivi sera effectué lors du prochain rendez-vous avec le professionnel.

Pour toute question ou pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez surtout pas à nous contacter.

Liste des personnes œuvrant dans l'équipe de pairs aidants de votre PAE Pompier :

Agente désignée : Nathalie Ménard 438 830-0490

P	Corine Bidégaré	73-3	514 806-0648	C	Jean-Claude Hooper	14-2	514 280-7814
C	Simon Déry	47-1	514 830-6039	P	Étienne Lalonde	21-2	438 938-9659
P	Yohan Desgagné	39-2	514 772-5560	P	Guy Langevin	67-1	514 692-9325
P	Simon Drapeau	17-2	514 883-4235	C	François Méthot	35-2	514 531-1060
C	Marc-André Galipeau	31-3	514 280-7831	P	Francis Perreault-Varin	49-2	514 717-5992
C	Eric Giguère	64-2	514 892-4916	P	Normand Pilon	54-3	514 941-7334

Le PAE : un programme libre et volontaire en toute confidentialité!

Vous désirez vous joindre à l'équipe?

Veillez nous faire parvenir vos coordonnées par courriel à paeapmsim2003@gmail.com.



La Fondation des
pompiers du Québec
pour les grands brûlés

Aidez-nous à les aider avec un petit geste de 5 \$/mois



Saviez-vous qu'il y a

- + de 5 000 organismes qui luttent contre le cancer
- + de 4 000 organismes qui aident les enfants
- + de 3 000 organismes qui luttent contre la pauvreté?!

1 seul organisme soutient les **grands brûlés** et c'est **VOTRE** Fondation. Sans vous, rien n'est possible pour eux!

Un 5 \$ qui coûte en réalité 2,50 \$

Votre don de 5 \$/mois, qui représente 60 \$ annuellement, ne vous coûtera en réalité que 30 \$ une fois le reçu d'impôt émis!

La magie du nombre

Plus de 7 000 pompiers sont en exercice au Québec. Si la moitié s'engage avec ce don de 5 \$/mois, ça représente 210 000 \$. Ça c'est magique!

Voici ce que fait la Fondation avec VOTRE soutien :

- Finance un camp d'été pour les enfants brûlés;
- Héberge les familles des victimes;
- Assure un suivi psychologique;
- Finance la recherche qui permet de leur offrir une meilleure qualité de vie, etc.

Faites votre don en ligne à fondationdespompiers.ca



Une page d'histoire

Par Jean-François Courtemanche, pompier retraité et archiviste du SIM

En 1893, François Bournand, auteur français, publie un livre intitulé *Les Sapeurs-Pompiers*. Au chapitre 2, il fait place à un confrère qui donne une description de l'organisation de la lutte contre les incendies à Montréal. Il est particulièrement intéressant de voir la perception européenne du travail effectué par nos confrères au 19^e siècle.

II Les pompiers et les secours contre l'incendie au Canada 1893

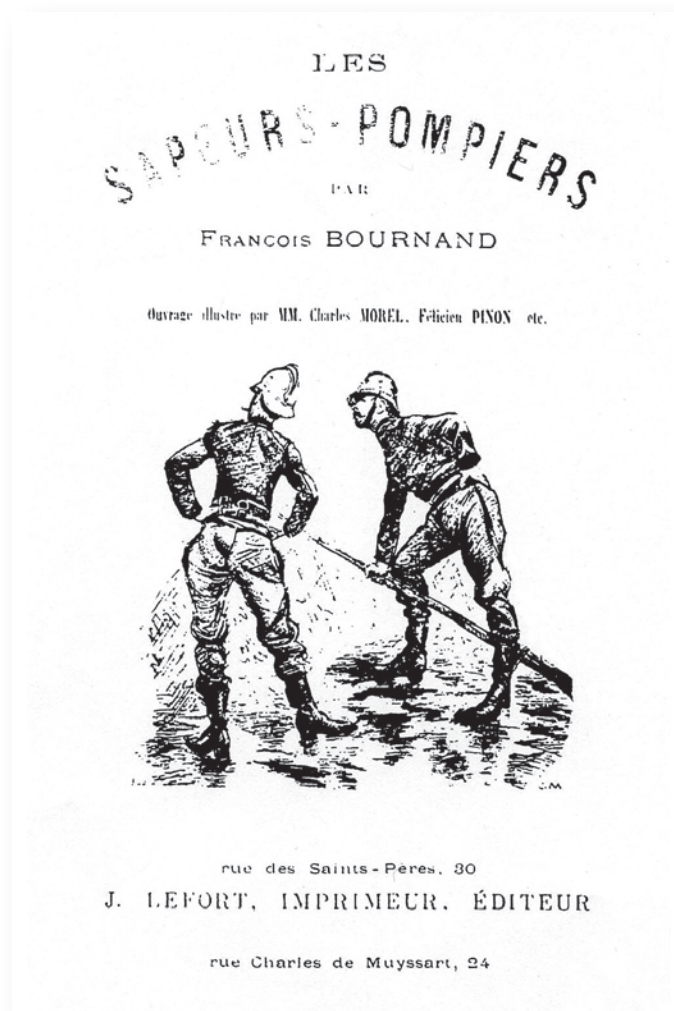
Rien de plus intéressant et de curieux que la manière dont sont organisés, dans une partie de l'Amérique, à Montréal, au Canada, les corps de pompiers et les secours contre l'incendie.

Un de nos confrères, M. Gaston Wiallard, qui a voyagé et vécu longtemps dans ce pays, nous décrit ces organisations dans un récit fort curieux :

« Sur les bords du Saint-Laurent, ce fleuve magnifique qui roule majestueux et fier entre des rives séduisantes, dit-il, s'élève une ville qui a pris, depuis quelque temps, une très grande importance. Montréal, en effet, avec ses trois cent mille habitants, ses monuments grandioses, ses rues bordées d'édifices spacieux, ses banques, ses hôtels, sa poste est devenue le centre par excellence du commerce canadien avec toutes les parties du monde. Bâtie sur un fleuve qui permet aux navires du plus fort tonnage d'accoster ses quais, à proximité des États-Unis, auxquels elle est reliée par un chemin de fer qui porte en une heure les productions remarquables du Canada dans le Vermont central, cette ville est devenue par son commerce, son industrie, sa vie animée et intellectuelle la capitale effective de la province de Bas-Canada, dont Québec est la capitale officielle. »

« À côté des monuments splendides construits dans ces derniers temps, tels que la poste, les banques, la Maison de ville et les hôtels Windsor et Saint-Laurent, la plupart des maisons et des édifices publics furent d'abord construits en bois qui est, comme on le sait, une des principales productions du Canada, et sa première ressource. Les maisons particulières surtout, faites pour une population besogneuse, construites avec rapidité et à peu de frais, s'élevèrent de toutes parts et présentèrent l'aspect séduisant des chalets suisses ».

« Une cité en bois, ayant ses trottoirs en bois, ses maisons en bois, ses monuments en bois grandit rapidement jusqu'au jour où la facilité des communications par les chemins de fer de



colonisation amena à Montréal les pierres de construction du township de Chicoutimi. On doit bien se douter que dans une ville formée d'une réunion considérable de maisons, aussi

inflammables, le feu dut faire de terribles ravages; et en effet, les incendies qui, à plusieurs reprises, désolèrent Montréal, causèrent d'immenses désastres et coûtèrent à la cité nombre d'édifices et de citoyens. Ce fut surtout lors du soulèvement des Canadiens contre les Anglais, en 1837, que les conflagrations allumées par la main des insurgés ensevelirent tout un quartier sous les ruines fumantes des maisons de commerce ».

« Il était tout naturel que la population toujours menacée par un fléau facilement alimenté, cherchât à s'y soustraire ou du moins s'ingénîât à trouver les moyens de le combattre le plus efficacement possible ».

« À l'époque où l'on ne possédait pas encore les machines puissantes dont on dispose maintenant, l'organisation des secours contre l'incendie fut difficile à mettre sur un pied en rapport avec l'élément destructeur. Les anciens habitants se rappellent encore avoir vu passer ces pompes primitives, traînées par de longues files d'hommes, attelés à une corde, pompes dont le fonctionnement était aussi difficile que leur mise en train était longue ».

« Quand le tocsin de la cathédrale annonçait l'irruption du feu dans un quartier de la ville que le nombre des tintements désignait, les pompiers, tous jeunes gens volontaires, couraient en hâte vers la remise où l'on gardait la pompe, s'attelaient au véhicule, et partaient en courant. Comme la pompe était lourde, ils requéraient en chemin l'aide des passants qui leur donnaient un coup de main, et l'engin destiné à combattre le feu arrivait cahin-caha, sur le théâtre de l'incendie, quelquefois longtemps après que celui-ci avait commencé. Il fallait alors s'assurer que les bornes-fontaines, disposées en général au coin des rues, contenaient de l'eau en pression suffisante ou qu'elles n'étaient pas gelées si l'on était en hiver. Ainsi fort souvent, les secours ne commençaient qu'après avoir laissé consommer de grands ravages. À plus forte raison, le désastre était-il complet quand l'incendie éclatait la nuit et que le retard avait été plus grand, les pompiers ayant eu à se lever et à s'habiller. Que de maisons furent ainsi réduites en cendres, avant même que les secours fussent organisés; que de malheurs n'ont pu être évités, que d'existences humaines ont pris fin au milieu des bois enflammés et des décombres ».

« Cet état de choses ne pouvait durer longtemps et l'édilité montréalaise fit faire, une des premières, les essais d'une foule d'appareils que l'esprit chercheur des Américains inventait chaque jour. Les expériences furent concluantes, et après bien des hésitations, des tâtonnements, des réglementations diverses, on finit par adapter l'ensemble des appareils et moyens que nous allons décrire. La télégraphie, cette merveilleuse application de l'électricité, qui a pris, dans le nouveau continent, une extension dont on n'a pas idée en Europe, fut la cheville ouvrière de cette organisation ».

« La ville de Montréal a été divisée en plusieurs districts, par rapport à l'organisation des secours contre l'incendie : l'église Notre-Dame qui en occupe le centre a été, de son côté, désignée comme le point de réunion des fils télégraphiques et dans sa tour a été placé le service central des pompiers ».

« À tous les coins de rue se trouve un poteau supportant des fils télégraphiques qui aboutissent à la cathédrale, pour y porter les appels du quartier. À ces poteaux sont appendues des boîtes en fonte fermant à clef et contenant un appareil de transmission au-dessus duquel est écrit en anglais et en français la manière de donner le signal et d'indiquer le numéro de la boîte. Ce signal arrive en quelques secondes dans la tour de l'église où un gardien veille sans cesse, prêt à répéter le numéro qui lui est transmis sur une des grosses cloches. Il s'écoule à peine une minute entre le moment où l'incendie est signalé dans la boîte de quartier et le tintement cadencé de la cloche qui l'annonce à la population. En même temps que la cloche fait résonner le nombre de tintements convenus pour tel ou tel quartier, un fil télégraphique qui relie la chambre du veilleur aux stations des pompes de la ville, y donne le même signal et les pompiers se mettent immédiatement en mesure de partir pour le théâtre de l'incendie ».

« Mais avant de dire comment se font les préparatifs, donnons une courte description d'une station quelconque de pompiers, description qui les comprendra toutes; car toutes sont construites sur le même modèle ».

« La station proprement dite est une vaste salle occupant tout le rez-de-chaussée d'une maison à un étage, solidement construite en pierres et située le plus généralement dans une rue passagère dont les abords sont assez larges pour permettre la manœuvre facile des appareils. Dans cette salle sont toujours prêts à partir et à fonctionner : une pompe à vapeur dont le foyer, rempli de matières résineuses et facilement inflammables, est construit d'après un système qui permet d'avoir la pression de vapeur nécessaire en quelques instants; une échelle à développement, composée de trois parties qui glissent aisément l'une sur l'autre et, s'ajoutant, s'élèvent à la hauteur d'un cinquième étage en moins de temps qu'il n'en faut pour écrire sa description; un fourgon, dit wagon de sauvetage, contenant les pelles, pioches, haches et tout le matériel nécessaire aux pompiers, y compris ces petits extincteurs à gaz carbonique, facilement portatifs et qui, bien souvent, suffisent à éteindre un commencement d'incendie; un chariot à deux roues, chargé d'un treuil sur lequel est enroulé un long tuyau de cuir qui permet d'aller chercher l'eau à de grandes distances ».

« À droite, en entrant, se trouve un timbre qui résonne en même temps que la cloche de Notre-Dame, et indique le quartier où se trouve le feu; au-dessous est un tableau noir où le chef de station marquera l'heure du départ des appareils et l'heure de la rentrée. Au fond est l'écurie où se trouvent quatorze chevaux, c'est-à-dire le double de ceux requis pour le service.

La moitié, soit sept, sont toujours harnachés et prêts à partir. Inutile de dire que ces chevaux sont des bêtes vigoureuses, au sang vif, admirablement dressées ».

« Le premier étage du bâtiment est occupé par le logement du chef de station et la salle où se réunissent les pompiers de service, salle qui ressemble de tous points à celle de nos postes de police... Là couchent les hommes désignés pour le service; car, en général, les pompiers sont mariés, logent en ville avec leur famille, et ne viennent à la station que tous les deux jours, à moins d'événement grave qui requière tout le personnel ».

« Au premier coup frappé sur le timbre d'alarme, un fil électrique qui communique dans toutes les parties de la station, fait mouvoir un ressort : la porte d'entrée s'ouvre toute grande, le gaz s'allume si c'est le soir, les chaînes qui tenaient les chevaux attachés dans l'écurie tombent, le ressort qui les retenait, étant pressé par l'électricité, et les animaux, dressés à ce manège, viennent se placer d'eux-mêmes devant les voitures à la place qu'ils doivent occuper ».

« Les hommes ont coiffé leurs larges casques de cuir bouilli, le cocher de chaque voiture a vivement fixé les trois crochets qui constituent tout le système d'attelage de chaque cheval, les hommes ont pris leur place sur les fourgons, le chauffeur de la pompe à vapeur se tient sur le marchepied de derrière, prêt à mettre le feu dans le foyer et le chef de station, debout devant le timbre et la craie à la main, attend que le dernier coup ait résonné pour marquer l'heure du départ de sa brigade si on l'appelle, et sauter vivement sur le fourgon de sauvetage dont il prend les rênes. Toute la brigade sort alors. Les chevaux sont lancés à bride abattue et les attelages parcourent les rues de Montréal avec une vitesse vertigineuse, tandis que l'un des pompiers fait retentir à toute volée une lourde cloche dont le son bien connu fait ranger toutes les voitures qui pourraient gêner le passage de la Fire-brigade (brigade de feu) ».

« Tous ces préparatifs, nous le répétons, ont été faits en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, tout est arrangé avec tant d'ordre, chaque homme, chaque cheval sait si bien son rôle qu'il n'y a pas de confusion possible, et souvent les coups n'ont pas fini de résonner, et l'on ne sait pas encore si on devra sortir, que tout le monde est prêt ».

« J'ai dit que les pompiers ne savent pas s'ils doivent sortir. En effet, d'après les conventions, quand la cloche ne sonne qu'une fois, c'est que le feu n'est pas d'une grande importance et que la présence d'une brigade est seule jugée nécessaire : la station la plus près de la boîte qui réclame secours, sort seule, alors. Quand deux brigades sont requises, on sonne deux fois, et une deuxième équipe, dans un ordre fixé d'avance, va au secours de la première; et ainsi de suite. Il s'écoule généralement peu de temps entre le moment où l'on a transmis un signal dans une boîte et celui où les pompiers arrivent au coin de la rue. Ils s'informent auprès de la personne, qui, selon les instructions

écrites, doit attendre, de la place exacte de l'incendie et ils y courent. Ni le froid, ni la glace, ni la neige qui pendant six mois couvre la terre dans le Canada n'ont le pouvoir de les arrêter, car en hiver les appareils sont montés sur patins et acquièrent peut-être encore plus de vitesse ».

« Qu'on nous permette maintenant de citer un exemple de la rapidité avec laquelle les secours peuvent arriver : Lorsque le prince Arthur d'Angleterre vint visiter le Canada, il s'arrêta à Montréal et descendit au St. Lawrence Hotel, qui est le plus luxueux de la ville. Un jour qu'il recevait le maire de la cité montréalaise, celui-ci voulant lui donner une idée de l'organisation des secours contre l'incendie, fit sonner l'alarme pour les neuf brigades; et en sept minutes, montre en main, les neuf pompes à vapeur étaient sous pression, prêtes à fonctionner, les échelles dressées devant la façade de l'hôtel, les tuyaux abouchés aux prises d'eau et aux machines, et les neuf chefs de station, ayant à leur tête le commandant des pompiers, entraient dans le vestibule pour demander où était le feu. On voit par cette courte anecdote, avec quelle vitesse les secours sont apportés, et l'on conçoit que bien rarement des incendies considérables puissent ravager à présent la ville de Montréal ».

« Ce service du feu est, du reste, admirablement complété par les prises d'eau qui sont en nombre considérable par toute la ville. Dans chaque rue à peu près, et tous les cinquante pas, on rencontre une colonnette en fonte où se vissent les tuyaux apportés par les fourgons, et dans ces colonnettes, l'eau se trouve toujours en quantité suffisante pour les besoins pressants. Cette eau a une pression très forte; car elle vient des réservoirs immenses construits au sommet de la montagne, et qui sont une curiosité. De ces réservoirs, du reste, on aperçoit toutes les montagnes du Vermont, on voit le cours majestueux du Saint-Laurent depuis les rapides des Cèdres jusqu'à Sorel, et l'on découvre le splendide pont Victoria qui traverse le fleuve sur un point où il n'a pas moins de trois kilomètres de large ».

« Combien il y a loin de cette puissante organisation admirablement servie par l'électricité qui communique si vivement les appels, et par des chevaux qui conduisent rapidement les pompes, à l'organisation de nos pompiers de Paris? Loin de nous la pensée de critiquer ce corps d'élite, dont le dévouement est si grand; mais quel avantage n'ont pas sur eux les pompiers de l'Amérique qui, eux, n'arrivent pas sur le lieu du sinistre fatigués par une longue course et trouvent de suite l'eau nécessaire sans avoir recours à la chaîne que le public ne fait pas toujours avec plaisir, et qui, dans tous les cas, est longue à organiser » (*Ceci était écrit avant l'organisation actuelle à Paris et ces critiques n'ont plus de raison d'être*).

« Du reste, dans toutes les villes des États-Unis, celles du moins d'une certaine importance, il existe une organisation semblable et chaque jour apporte des améliorations à ce service qui nous semble si complet, que nous envierions, et que les Américains ne trouvent pas encore assez expéditif et assez efficace ».

Que la retraite soit dans 10, 20 ou 30 ans...

Préparez-vous!



Profitez-en! Vous êtes
admissible au REER
collectif de l'APM.

Pour adhérer ou pour plus d'information,
communiquez avec Marc-André Gosselin,
personne-ressource au Fonds de l'APM :

- Téléphone : 514 527-9691
- Courriel : magosselin@adpm.qc.ca

L'Association des Pompiers de Montréal vous
offre un REER collectif très avantageux.

Vous ne savez pas par où commencer?
Desjardins Assurances est là pour vous guider!



 **Desjardins**
Assurances
Vie • Santé • Retraite

Classement des sorties de véhicules 2021



Rang	Autopompes	Sorties
1	205	4 331
2	216	3 625
3	273	3 556
4	220	3 362
5	219	3 276
6	218	3 258
7	217	3 088
8	222	2 987
9	209	2 955
10	242	2 914
11	265	2 912
12	250	2 855
13	204	2 824
14	240	2 804
15	237	2 800
16	227	2 748
17	266	2 747
18	228	2 657
19	225	2 633
20	231	2 603
21	247	2 579
22	210	2 506
23	233	2 468
24	223	2 464
25	249	2 452
26	243	2 408
27	234	2 386
28	229	2 385
29	248	2 382
30	239	2 370
31	272	2 296
32	275	2 283
33	221	2 258
34	241	2 204
35	264	2 176
36	274	2 162
37	246	2 088
38	245	2 073
39	203	1 927
40	214	1 835
41	261	1 748
42	235	1 708
43	238	1 684
44	263	1 682
45	215	1 675
46	208	1 660
47	277	1 623
48	276	1 587
49	257	1 569
50	255	1 509
51	278	1 443
52	213	1 435
53	254	1 402
54	2 019	1 296
55	244	1 185
56	230	1 182
57	258	1 172
58	262	1 061
59	2 065	919
60	271	906
61	256	891
62	267	836
63	232	802
64	226	781
65	259	775
66	2 063	772
67	253	659
68	252	461
69	251	447
70	2 056	297

Rang	Élévations	Sorties
1	416	1633
2	405	1550
3	425	1449
4	420	1436
5	404	1254
6	473	1232
7	441	1204
8	409	1183
9	734	1175
10	449	1164
11	410	1155
12	419	1095
13	442	1074
14	450	1018
15	445	1006
16	430	954
17	446	947
18	474	938
19	464	935
20	448	924
21	4 022	906
22	433	882
23	4 076	879
24	417	862
25	428	862
26	415	836
27	427	836
28	418	831
29	466	827
30	429	822
31	478	814
32	403	786
33	465	774
34	461	772
35	440	771
36	455	756
37	4 063	726
38	457	708
39	472	701
40	443	697
41	447	651
42	421	646
43	423	577
44	4 008	532
45	438	498
46	771	497
47	444	394
48	459	334
49	467	325
50	452	309
51	451	227

Rang	500/600	Sorties
1	647	1 477
2	627	1 242
3	613	1 092
4	535	1 000
5	566	880
6	514	626
7	564	512
8	565	466
9	557	378
10	555	376
11	538	354

Rang	Autres	Sorties
1	1473	406
2	9050	396
3	1605	348
4	935	301
5	1729	226
6	1672	222
7	1617	219
8	1005	205
9	912	108
10	911	95
11	999	81
12	947	33
13	6056	23
14	1330	10
15	1230	9
16	6051	5
17	6059	1

Compilé par : 670134 CO
J. Rousseau 136-1



De bons conseils, c'est avantageux

Un accompagnement, des produits et des services financiers pensés sur mesure pour les pompiers de Montréal!

Tél. ou SMS : 514 526.4971

DesjardinsMunicipal.com

[Facebook.com/CaisseRéseauMunicipal](https://www.facebook.com/CaisseRéseauMunicipal)

 **Desjardins**
Caisse du Réseau municipal



Les avantages d'investir tôt dans un REER

À court terme, toute cotisation REER est déductible et réduit votre revenu imposable. C'est donc moins d'argent au fisc et plus dans vos poches!

À long terme, vos cotisations REER vous permettront de bénéficier de l'effet de la composition du rendement dans le temps. Il est plus avantageux de débiter rapidement avec de petits montants que d'attendre d'avoir une somme importante. Plus vous commencez à investir tôt, plus votre argent aura le temps de s'accumuler. Attendre à plus tard en pensant investir davantage risque de ne pas compenser suffisamment le retard que vous aurez pris.


Un changement d'habitude se traduisant par de petits gestes au quotidien peut être envisagé pour passer à l'action.

Les versements automatiques

Vous déterminez vous-même la fréquence (chaque semaine, chaque mois, chaque paie, etc.) et le montant. Les montants sont prélevés automatiquement dans votre compte. Moins de souci. Moins de risque d'oubli. Visez un montant réaliste et augmentez-le périodiquement.

Votre cotisation REER fera donc partie de votre budget, au même titre que l'épicerie.

 Pour passer à l'action...

1 CAFÉ		2\$ PAR JOUR OUVRABLE	+
1 BOUTEILLE DE VIN		20\$ PAR SEMAINE	+
1 REPAS AU RESTAURANT		30\$ PAR SEMAINE	+

REER

TAUX DE RENDEMENT 4 %*

+ Valeur accumulée

	Après 10 ans	Après 15 ans	Après 20 ans
+	6 391 \$	10 682 \$	15 923 \$
+	12 781 \$	21 364 \$	31 846 \$
+	19 172 \$	32 046 \$	47 769 \$

* Les taux et les chiffres sont utilisés à titre d'exemple seulement. Le calcul du rendement est basé sur un portefeuille de placement équilibré composé. Ce graphique vise seulement à illustrer l'effet du taux de croissance composé d'un investissement hebdomadaire et non à refléter les valeurs ou rendements passés ou futurs d'un portefeuille.

Des rencontres à domicile et trois adresses pour vous servir!

2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4 - Siège social

8457, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2M 2G2

1750, rue Maurice-Gauvin, bureau 106, Laval (Québec) H7S 1Z5

In memoriam

Voici la liste des membres qui nous ont malheureusement quittés dernièrement.

ASSELIN, CLAUDE R.

LIEUTENANT
Entrée : 11/11/1968
Retraite : 14/09/1998
Naissance : 14/01/1949
Décès : 18/04/2022
Casernes : 50-47

DESAUTELS, YVES

POMPIER
Entrée : 19/04/1962
Retraite : 02/01/1992
Naissance : 09/04/1937
Décès : 25/10/2021
Casernes : 50

LAPOINTE, RAYMOND

POMPIER
Entrée : 04/09/1962
Retraite : 20/01/1991
Naissance : 08/07/1942
Décès : 24/03/2022
Casernes : 38

MARTIN, JEAN PAUL

LIEUTENANT
Entrée : 07/05/1952
Retraite : 23/02/1985
Naissance : 05/08/1930
Décès : 21/10/2021
Casernes : 35

QUINTAL, STÉPHANE

POMPIER
Entrée : 28/09/1992
Naissance : 10/02/1969
Décès : 08/12/2021
Casernes : 33-46

BEAULIEU, CLAUDE

POMPIER
Entrée : 28/07/1969
Retraite : 13/11/2003
Naissance : 08/03/1948
Décès : 15/12/2021
Casernes : 49-05-19-38

DESBIENS, LOUIS J.

CAPITAINE
Entrée : 21/10/1952
Retraite : 02/06/1983
Naissance : 01/08/1928
Décès : 29/12/2021
Casernes : 9

LECAVALIER, RENÉ

POMPIER
Entrée : 26/05/1951
Retraite : 23/02/1985
Naissance : 30/08/1927
Décès : 24/04/2022
Casernes : DRM

MÉNARD, GILLES

POMPIER
Entrée : 05/02/1962
Retraite : 12/11/1991
Naissance : 16/08/1937
Décès : 08/02/2022
Casernes : 23

SMITH, PAUL

POMPIER
Entrée : 01/10/1951
Retraite : 04/01/1982
Naissance : 10/11/1930
Décès : 30/01/2022
Casernes : 4

BONAMI, ALPHONSE

CAPITAINE
Entrée : 04/09/1951
Retraite : 13/02/1984
Naissance : 23/11/1928
Décès : 11/08/2021
Casernes : 50

FAULKNER, ANDRÉ

LIEUTENANT
Entrée : 04/09/1962
Retraite : 20/01/1992
Naissance : 09/09/1941
Décès : 13/01/2022
Casernes : 50

LEGAULT, ALAIN

LIEUTENANT
Entrée : 17/10/1975
Retraite : 21/01/2008
Naissance : 11/04/1954
Décès : 27/10/2021
Casernes : 57

MICHAUD, GUY M.

POMPIER
Entrée : 12/03/1956
Retraite : 17/03/1986
Naissance : 06/06/1934
Décès : 23/02/2022
Casernes : 45

SOULIÈRES, GEORGES

POMPIER
Entrée : 07/05/1952
Retraite : 13/02/1984
Naissance : 08/02/1929
Décès : 15/03/2022
Casernes : 48

BOUFFARD, PAUL

POMPIER
Entrée : 21/04/1953
Retraite : 13/02/1984
Naissance : 04/08/1931
Décès : 11/01/2022
Casernes : 44

GARIÉPY, ROBERT

LIEUTENANT
Entrée : 04/09/1962
Retraite : 12/11/1992
Naissance : 28/07/1941
Décès : 27/03/2022
Casernes : 38

LEGAULT, JEAN-CLAUDE

POMPIER
Entrée : 01/09/1959
Retraite : 02/01/1989
Naissance : 12/05/1934
Décès : 05/03/2022
Casernes : 9

MOISAN, ANDRÉ

POMPIER
Entrée : 27/05/1991
Naissance : 01/04/1967
Décès : 26/03/2022
Casernes : 59-40-35

SYMINGTON, JAMES

CAPITAINE
Entrée : 03/10/1946
Retraite : 03/10/1977
Naissance : 31/01/1925
Décès : 29/12/2021
Casernes : 46

BRODEUR, JEAN-MARCEL

POMPIER
Entrée : 26/06/1951
Retraite : 26/06/1981
Naissance : 22/03/1926
Décès : 12/11/2021
Casernes : 40

HEANEY, ROBERT C.

CAPITAINE
Entrée : 07/08/1946
Retraite : 03/01/1977
Naissance : 22/12/1920
Décès : 02/01/2022
Casernes : 32

LERICHE, RAYMOND

POMPIER
Entrée : 14/11/1972
Retraite : 17/09/2002
Naissance : 25/06/1951
Décès : 29/03/2022
Casernes : DRM-46

PARASCHUK, DONALD

LIEUTENANT
Entrée : 22/02/1971
Retraite : 21/02/1998
Naissance : 07/05/1947
Décès : 02/12/2021
Casernes : 45

TAILLEFER, JACQUES A.

POMPIER
Entrée : 04/03/1957
Retraite : 04/03/1987
Naissance : 16/06/1935
Décès : 31/10/2021
Casernes : 35

CARIGNAN, DENIS

POMPIER
Entrée : 16/01/1956
Retraite : 13/01/1987
Naissance : 11/10/1932
Décès : 15/11/2021
Casernes : 43

JACQUES, ALFRED

POMPIER
Entrée : 24/10/1968
Retraite : 19/09/1990
Naissance : 21/04/1935
Décès : 04/04/2022
Casernes : 42

LÉTOURNEAU, YVON

POMPIER
Entrée : 19/04/1962
Retraite : 08/02/1984
Naissance : 05/10/1940
Décès : 24/01/2022
Casernes : 34

PATENAUDE, FRÉDÉRIC-CHARLES

POMPIER
Entrée : 27/09/2004
Naissance : 16/12/1981
Décès : 12/11/2021
Casernes : 14-44

THIBAUT, GÉRALD

CAPITAINE
Entrée : 06/03/1978
Retraite : 25/12/2007
Naissance : 19/09/1952
Décès : 27/02/2022
Casernes : 48-49

CHARBONNEAU, ROGER

POMPIER
Entrée : 31/07/1961
Retraite : 05/05/1980
Naissance : 09/01/1936
Décès : 09/12/2021
Casernes : 42

LAFLEUR, CLAUDE

CAPITAINE
Entrée : 21/03/1960
Retraite : 13/07/1989
Naissance : 16/08/1937
Décès : 21/01/2022
Casernes : 29

LUSIGNAN, GILLES

POMPIER
Entrée : 28/05/1971
Retraite : 20/11/2000
Naissance : 03/03/1950
Décès : 22/02/2022
Casernes : 38-45

POMMINVILLE, JEAN

POMPIER
Entrée : 19/04/1962
Retraite : 02/01/1992
Naissance : 03/05/1941
Décès : 06/11/2021
Casernes : 42

DE GAGNÉ, YVON

LIEUTENANT
Entrée : 17/10/1961
Retraite : 03/01/1992
Naissance : 29/05/1939
Décès : 13/12/2021
Casernes : 15

LAFOND, MICHEL

POMPIER
Entrée : 19/08/1974
Retraite : 14/05/2004
Naissance : 04/07/1950
Décès : 27/11/2021
Casernes : 39-34

MARENGER, CLAUDE

POMPIER
Entrée : 02/06/1955
Retraite : 26/03/1980
Naissance : 03/06/1935
Décès : 04/12/2021
Casernes : 34

PROULX, GEORGES

POMPIER
Entrée : 22/11/1976
Retraite : 08/06/2009
Naissance : 27/09/1949
Décès : 24/03/2022
Casernes : 22



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Courtiers d'assurances

de



BÉNÉFICIEZ DE

- **Taux négociés** pour les membres de l'APM et leur famille
- **Service personnalisé!** Vous parlez toujours avec le même courtier

1 888 522.2661
www.burrowes.ca

